



Agreste Champagne-Ardenne

Enquête Structure 2005 Les exploitations viticoles

En 2005, la Champagne Viticole compte 11 670 exploitations spécialisées en viticulture, situées pour 94 % d'entre elles en Champagne-Ardenne.

Les exploitations viticoles sont de petite taille : 2,72 ha de vigne en moyenne. Leur nombre a fortement diminué depuis le recensement de 2000. A l'inverse, l'emploi viticole progresse nettement avec 1 700 UTA de plus depuis 2000. Il atteint 22 740 unités de travail agricole. La moitié du travail est fournie par les salariés.

Les entreprises individuelles prédominent toujours malgré une diminution. La part des EARL, comme pour les autres spécialisations agricoles, est en hausse.

Bien que caractérisées par une faible surface, les exploitations viticoles ont une dimension économique moyenne, calculée à partir de la marge brute standard (MBS), nettement supérieure à la moyenne des exploitations champardennaises.

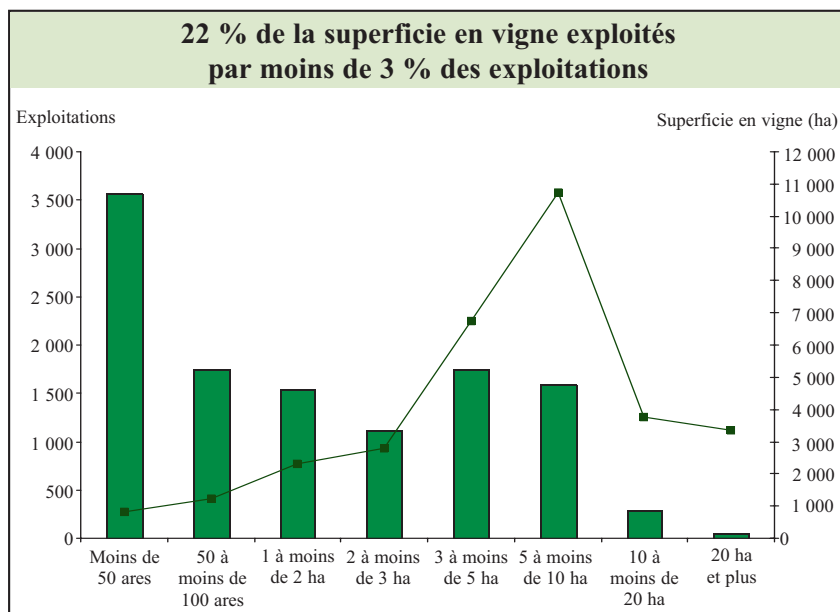
Progression de l'emploi dans le vignoble

■ 2,7 ha de vigne par exploitation

En 2005, la Champagne Viticole compte 12 400 exploitations ayant de la vigne, dont 11 670 spécialisées en viticulture. Parmi celles-ci, 56 % sont qualifiées d'exploitations professionnelles. Depuis le recensement de 2000, le nombre des exploitations spécialisées en viticulture aurait diminué de près de 6 %. Cette diminution était de 2 % entre 1988 et 2000. Elle provient notamment des exploitations non professionnelles. Avec un taux de disparition annuel inférieur à 1 %, les exploitations professionnelles viticoles décroissent à

un rythme moins élevé que les exploitations professionnelles non viticoles (taux de disparition annuel de 2 %).

Les exploitations viticoles champenoises sont caractérisées par leur petite taille : 2,72 ha de vigne en moyenne. Ce sont d'ailleurs les plus petites parmi les exploitations viticoles françaises. Un tiers ont une superficie inférieure à 50 ares et 15 % une surface comprise entre 50 ares et 1 ha. Les exploitations de très petite taille sont essentiellement des exploitations non professionnelles.



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2005

En dessous de 50 ares, elles le sont pratiquement toutes. Entre 50 ares et 1 ha, ces dernières représentent encore 68 % de l'ensemble. C'est à partir d'1 ha de vigne que les exploitations deviennent principalement professionnelles.

La part des exploitations de taille moyenne (3 à 10 ha de superficie en vigne) augmente : elles représentent près d'un tiers des exploitations en 2005 contre un quart en 2000. Leur superficie en vigne est en moyenne de 4,7 ha. 22 % de la superficie en vigne sont exploités par les structures de 10 ha et plus, soit par moins de 3 % des exploitations spécialisées en viticulture. Les 48 plus grandes exploitations utilisent même 10 % de la surface en vigne. En proportion, les grandes exploitations demeurent stables

même si leur nombre croît légèrement.

Les trois quarts des exploitations viticoles se situent dans le département de la Marne. L'Aube en compte 16 % et l'Aisne 6 %. Mais c'est dans la Marne que les structures sont les plus petites avec 2,45 ha de vigne en moyenne par exploitation. Dans l'Aube et l'Aisne, la superficie moyenne est respectivement de 3,62 et 3,65 ha.

L'agriculture biologique demeure peu développée en viticulture. En 2005, 135 ha sont consacrés au bio dont 80 % proviennent d'une reconversion en agriculture biologique. Cette pratique est uniquement le fait des exploitations professionnelles.

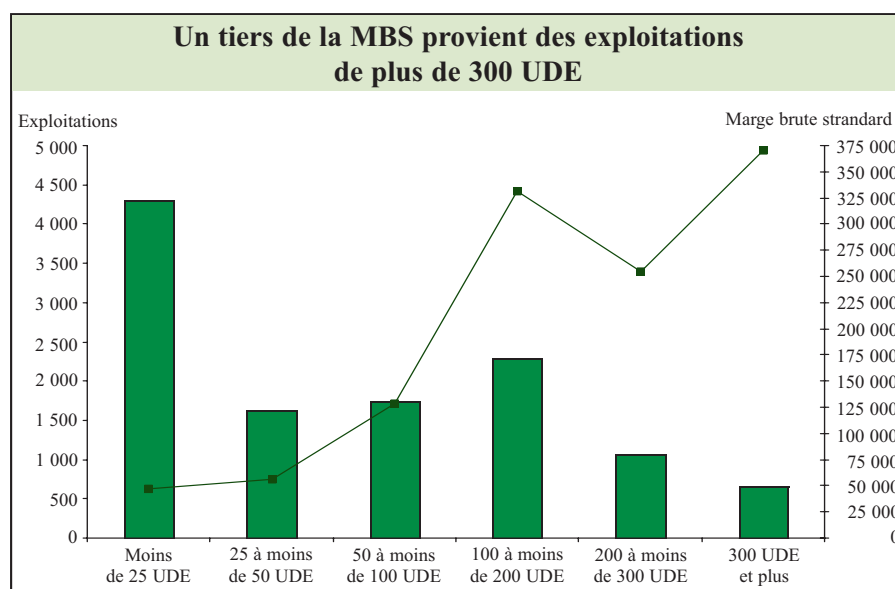
En dehors des 11 670 exploitations spécialisées en viticulture, 730 exploitations dont l'orientation principale n'est pas viticole, cultivent aussi de la vigne. Ces exploitations ne cultivent en moyenne que 1,5 ha de vigne mais 10 % d'entre elles ont une superficie en vigne de 3 ha et plus. Parmi ces 730 exploitations, 30 % sont principalement orientées vers les cultures générales et cultivent en moyenne 87 ares de vigne. Un peu plus de la moitié sont tournées vers la polyculture ; elles exploitent 2,1 ha de vigne mais aussi des céréales, des oléagineux et peuvent avoir des animaux. A peine moins d'une centaine d'exploitations sont orientées vers les seuls céréales et protéagineux et mettent en valeur une cinquantaine d'ares de vigne.

Des exploitations de grande dimension économique

La dimension économique des exploitations viticoles, calculée à partir de la marge brute standard (MBS), est nettement supérieure à la moyenne des exploitations champenoises. Elle atteint 102 unités de dimension économique (UDE) pour l'ensemble des exploitations viticoles. Pour les exploitations agricoles non viticoles de la région champardennaise, la moyenne est de 70 UDE. Pour les exploitations professionnelles, l'écart est encore plus élevé : 170 UDE en viticulture et 109 pour le reste de l'agriculture.

C'est dans l'Aube que se situent les exploitations avec les plus grandes dimensions économiques : 135 UDE en moyenne. Dans la Marne, la moyenne n'est que de 95 UDE, en lien avec les superficies en vigne plus petites dans ce département.

Malgré une dimension économique moyenne très élevée, la moitié des exploitations viticoles ont une dimen-



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2005

sion économique de moins de 50 UDE. Ces exploitations ne réalisent que 9 % de la MBS totale. Les exploitations de plus de 200 UDE, soit 15 % de l'ensemble,

dégagent la moitié de la MBS. Et, seulement 6 % des exploitations concentrent 30 % de la MBS de l'OTEX viticulture, celles de plus de 300 UDE.

L'emploi progresse de 8 %

Si, hors viticulture, la quantité de travail réalisé dans les exploitations professionnelles agricoles a diminué depuis 2000, l'emploi dans les exploitations professionnelles viticoles progresse d'environ 1 700 UTA. Pour les exploitations viticoles non professionnelles, l'emploi reste stable. L'emploi en viticulture représente 22 740 UTA, soit l'équivalent de 22 740 personnes travaillant à temps plein pendant une année.

L'emploi salarié y est très développé. La moitié de la quantité de travail est de

son fait. Cet emploi progresse de 1 400 UTA depuis 2000, notamment pour les salariés saisonniers (+ 800 UTA). Les salariés permanents contribuent à un quart du travail réalisé dans les exploitations, part stable depuis 2000. Près d'un tiers des exploitations professionnelles emploient de 1 à 2 salariés permanents et concentrent 41 % de l'effectif des salariés permanents. A peine plus de 3 % des exploitations, celles de plus de 5 salariés, emploient un peu plus d'un tiers des salariés permanents. L'emploi salarié permanent représente 2 UTA par exploi-

tation en ayant.

Les salariés occasionnels contribuent également pour un quart au travail total réalisé dans les exploitations, part stable depuis 2000. Cette contribution est le fait de 127 000 saisonniers qui oeuvrent en moyenne 10 jours par an. Une part importante de ce travail saisonnier est réalisée pendant les vendanges. Par contre, bien qu'en progression depuis 2000, le travail fourni par les ETA et les CUMA reste peu développé. Il ne représente que 2 % des UTA de l'ensemble des exploitations viticoles.

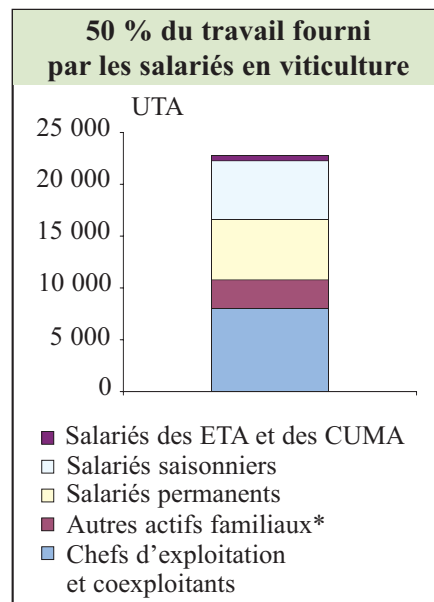
Seulement 48 % du travail réalisé dans les exploitations viticoles l'est par la population familiale et un peu plus d'un tiers par les chefs d'exploitation et coexploitants.

Les chefs d'exploitation et coexploitants viticoles travaillent pour 56 % d'entre eux à temps partiel. La double activité est notamment très importante dans les exploitations non professionnelles. Un grand nombre de viticulteurs conserve des terres, souvent d'origine familiale, mais ne font pas de la viticulture leur activité principale. Parmi les non professionnels, les deux tiers déclarent travailler moins d'un quart de temps sur leur exploitation. La situation est très différente dans les exploitations professionnelles : un quart des 6 530 chefs d'exploitation sont à temps partiel, mais exploitent 17 % de la surface en vigne

de ces mêmes exploitations

Sur les 13 130 chefs d'exploitation et coexploitants, 7 950 déclarent avoir comme activité principale la profession d'exploitant agricole. 13 % des exploitants se déclarent salariés agricoles. Les inactifs sont à peine moins nombreux et, parmi eux, à peine moins d'un tiers sont des retraités agricoles. La part des employés et des ouvriers atteint 8 %.

Malgré une part de 45 % des exploitations viticoles, les exploitations non professionnelles n'emploient que 7 % des UTA en viticulture. La quasi-totalité des salariés permanents travaillent dans des exploitations professionnelles. Les UTA des exploitations non professionnelles proviennent essentiellement du travail des chefs d'exploitation et coexploitants.



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2005
* y compris les conjoints non exploitants

Quatre exploitations sur cinq sont individuelles

La Champagne Viticole demeure caractérisée par une part importante d'exploitations individuelles, même si cette part est en diminution depuis 2000. En 2005, 80 % des exploitations sont individuelles contre 85 % en 2000. Parmi les exploitations professionnelles, les individuelles représentent 65 %, soit 8 points de moins qu'en 2000. Les exploitations individuelles sont de petite taille, aussi bien pour leur superficie en vigne (1,5 ha en moyenne) que pour leur main-d'oeuvre (1,1 UTA par exploitation).

Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) continuent à s'accroître pour atteindre 13 % de l'ensemble des exploitations et 23 % des professionnelles. Proportionnellement au nombre d'exploitations viticoles, les EARL sont moins représentées dans la Marne mais plus dans l'Aube. Les EARL

exploitent en moyenne 5,7 ha de vigne avec 4 UTA. 46 % du travail provient des membres de la famille et un quart de salariés permanents. La gestion des EARL est donc encore en grande partie familiale.

La proportion des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) reste très faible avec moins de 50 exploitations.

Les autres sociétés (SCEV, ...) et les autres statuts (SA, SARL) représentent respectivement 6 et 5 % des exploitations professionnelles. La superficie en vigne des exploitations professionnelles avec autres statuts est la plus grande : 15 ha de vigne en moyenne. Il en est de même de leur main-d'oeuvre, avec 10,3 UTA par exploitation. Un peu plus de la moitié du travail y est réalisé par des salariés permanents et à peine moins d'un tiers par des salariés saisonniers.

Le niveau de formation initiale est plus élevé que le niveau de formation agricole

Le niveau de formation initiale non agricole des chefs d'exploitation et coexploitants est quasi-équivalent dans les exploitations professionnelles et non professionnelles. Environ 60 % d'entre eux ont un niveau de formation supérieur au primaire et 23 % une formation secondaire longue ou supérieure. Ce n'est pas le cas de la formation initiale agricole. Ainsi, 46 % des chefs d'exploitations et coexploitants des exploitations professionnelles ont un niveau de formation initiale agricole secondaire ou supérieure contre 19 % dans les exploitations non professionnelles.

La formation professionnelle agricole continue est peu développée en viticulture. 2 % des exploitants non professionnels ont suivi un stage en 2005, le double dans les exploitations professionnelles. Les stages courts (20 à 120 heures) sont privilégiés.

Nette augmentation des EARL depuis 2000

	2000		2005	
	Part des exploitations (%)	Part des exploitations (%)	Surface moyenne en vigne (ha)	UTA totales
Exploitants individuels	85,0	79,9	1,5	1,1
EARL	8,7	12,7	5,7	4,0
GAEC	0,4	0,4	7,9	5,1
Autre société civile	2,9	3,9	8,4	5,5
Autres statuts	3,0	3,1	13,7	9,3

Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2005

Un exploitant sur trois est une femme

La Champagne compte peu d'exploitants viticoles jeunes : à peine 4 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 13 % moins de 35 ans. Par contre, la part des exploitants de plus de 60 ans est élevée : 15 %. Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans les exploitations non professionnelles (22 %). Dans les exploitations professionnelles, la part des 60 ans et plus est équivalente à celle rencontrée dans les exploitations agricoles non viticoles (8 %).

Entre 40 et 60 ans, les exploitants sont proportionnellement plus nombreux dans les exploitations professionnelles que dans les non professionnelles : respecti-

vement 70 % et 54 %. Globalement, 2 960 exploitants sur les 5 940 âgés de 50 ans et plus déclarent connaître leur successeur.

La part des femmes exploitantes ou coexploitantes est de plus d'un tiers en viticulture. Un tiers des exploitations viticoles sont aussi dirigées par une femme. Cette proportion est de 30 % pour les exploitations professionnelles. Après 60 ans, elles sont plus nombreuses que les hommes parmi les exploitants. C'est souvent le résultat d'une reprise de l'exploitation par l'épouse lors du départ en retraite du conjoint.

Méthodologie

L'enquête sur la structure des exploitations de 2005 est la seconde de la décennie. Elle a été réalisée à l'automne 2005 sur un échantillon de 3 000 exploitations en Champagne-Ardenne.

Parmi ces exploitations, celles qui auront poursuivi leur activité seront à nouveau interrogées en 2007. Afin de présenter des évolutions statistiques significatives, les résultats 2005 sont comparés aux données 2000 du même échantillon, qui peuvent différer légèrement du recensement exhaustif.

La présente publication porte sur le champ des exploitations orientées principalement vers la viticulture, c'est-à-dire dont la marge brute standard provenant de la vigne dépasse les deux tiers de la marge brute standard totale de l'exploitation. Ces exploitations sont qualifiées de principalement viticoles ou viticoles dans le texte. Cette publication prend en compte l'ensemble des exploitations viticoles ayant leur siège en Champagne viticole, c'est-à-dire dans l'un des 5 départements où l'on trouve du vignoble avec l'appellation

Champagne. Les quelques exploitations viticoles de Haute-Marne qui produisent du raisin pour la cuve hors appellation en font également partie.

L'exploitation agricole ou viticole est une unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole. Elle répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole utilisée, ou 20 ares de cultures spécialisées, ou encore 5 ares de vignes en AOC Champagne, ou bien posséder un autre élément de production supérieur à un minimum (une vache, dix ruches...).

L'exploitation agricole ou viticole professionnelle satisfait à deux conditions supplémentaires. Sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 11 hectares de blé ou 21 ares de vignes AOC en Champagne-Ardenne. La quantité de travail qui lui est apportée est au moins égale à 0,75 unité de travail annuel (UTA), soit celle d'une personne travaillant à trois quarts de temps pendant une année.

Définitions

Les actifs agricoles sont les actifs familiaux, les salariés permanents et les salariés saisonniers ou occasionnels.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille ayant une activité agricole, quelle que soit sa durée.

Les exploitants correspondent à l'ensemble chefs d'exploitation et coexploitants.

Les salariés permanents effectuent un travail régulier tout au long de l'année, quelle que soit sa durée.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé, parfois à temps partiel, pendant une partie seulement de la campagne agricole.

Unité de travail (UTA) : 1 UTA équivaut au travail d'une personne à plein temps pendant une année, soit 1 600 heures annuelles.

Dimension économique : elle est mesurée par la marge brute standard totale de l'exploitation. Elle s'exprime en unité de dimension européenne (UDE). 1 UDE équivaut à 1 200 écus soit l'équivalent de 2,6 ares de vignes AOC en Champagne-Ardenne.